

RS5641

Agent de sécurité incendie (SSIAP 1) Remise à niveau



PRE-REQUIS

- Être titulaire de l'attestation de formation :
 - de Sauveteur Secouriste du Travail
 - ou du PSE 1 en cours de validité
- Être apte physiquement, attesté par un certificat médical datant de moins de 3 mois, conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005

OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Le maintien des connaissances est obligatoire.

Article 7 de l'arrêté du 2 mai 2005 : les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi (annexe V)

OBJECTIFS

Retrouver l'aptitude à assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens

DURÉE DE LA FORMATION

21 heures

PUBLIC CONCERNÉ

Les personnes titulaires du diplôme S.S.I.A.P.1 ou ERP1 ne pouvant justifier d'aucune activité en sécurité incendie depuis 3 ans

ACCESSIBILITE PSH

Nous contacter au 0467994812

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

Minimum : 5
Maximum : 12

LIEU

Inter ou intra entreprise

AF001-02-v01-2023-09
MAJ : 2023-11-24

PROGRAMME

Fondamentaux de la sécurité incendie

Evolution de la réglementation en matière de prévention

Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours

Mises en situation d'intervention

Exploitation du PC de sécurité

Rondes de sécurité et surveillance des travaux

Mise en situation

Exercices d'extinction sur feux réels de diverses classes au moyen d'un extincteur adapté au risque

METHODE PEDAGOGIQUE

Didactique en salle avec aide de vidéo projecteur
Pratique sur SSI, terrain de feux

METIER VISE

Agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personne.

MODALITES D'EVALUATION

Une appréciation sur les actions de l'agent pendant les séquences pratiques pourra être transmise à son employeur

VALIDATION DES BLOCS DE COMPETENCES

Délivrance d'une attestation de remise à Niveau SSIAP1.

Délivrance du diplôme SSIAP1 par équivalence (pour les anciens diplômés ERP 1 ou IGH 1)

SUITE DE PARCOURS

Cette formation permet de se présenter à la formation SSIAP 2 après avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois, et sous couvert d'avoir les prérequis nécessaires.

FINANCEMENTS POSSIBLES



AF001-02-v01-2023-09

MAJ : 2023-11-24